

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Compte rendu des discussions tenues lors de l'audition d'experts sur les méthodes  
utilisées pour mesurer la concurrence sur le marché**

**Annexe au compte rendu succinct de la 135e réunion du Comité de la concurrence**

11 juin 2021

Ce document établi par le Secrétariat de l'OCDE présente un compte rendu détaillé des discussions tenues lors de l'audition d'experts sur les méthodes utilisées pour mesurer la concurrence sur le marché, organisée par le Comité de la concurrence le 11 juin 2021.

D'autres documents relatifs à cette discussion sont disponibles à l'adresse :  
<https://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/methodologies-to-measure-market-competition.htm>

Pour toute question sur ce document, veuillez contacter M. Antonio CAPOBIANCO.  
Courriel : [Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org](mailto:Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org)

**JT03509903**

## *Compte rendu des discussions tenues lors de l'audition d'experts sur les méthodes utilisées pour mesurer la concurrence sur le marché*

Le 11 juin 2021, le Comité de la concurrence a organisé sous la présidence de Frédéric Jenny une discussion sur les méthodes utilisées pour mesurer la concurrence sur le marché.

Le **Président** présente le sujet et explique que la mesure de la concurrence sur le marché fait partie des activités courantes des autorités de la concurrence parce qu'elle les aide à hiérarchiser les affaires par ordre d'importance, vient à l'appui des actions de promotion de la concurrence et joue également un rôle dans le contrôle des fusions et dans l'évaluation de l'efficacité des mesures correctives imposées dans ce contexte. Elle peut également être utile lorsque les autorités prennent part à des débats sur la politique macroéconomique en général. Cette mesure n'est cependant pas une tâche aisée parce que la concurrence est une notion complexe qui n'est pas directement observable. À cela s'ajoute qu'il existe plusieurs concepts de concurrence (ex. : concurrence statique et concurrence dynamique), dont l'évaluation peut nécessiter des méthodes différentes. Certaines des difficultés pratiques rencontrées ont trait à la disponibilité de données et méthodes pour examiner à la fois des indicateurs structurels et des indicateurs de performance.

Le Président présente les experts participant au débat : **Tomaso Duso**, responsable du département chargé des entreprises et des marchés, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW Berlin) ; **Camila Cabral Pires-Alves**, professeur à la faculté d'économie de l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) et coordinatrice du groupe de recherche sur le droit, l'économie et la concurrence (Gdec/UFRJ) ; **Mike Walker**, conseiller économique principal, Competition and Markets Authority (CMA) du Royaume-Uni ; et **John Small**, membre de la New Zealand Commerce Commission. Les discussions porteront dans un premier temps sur l'intérêt et les difficultés de la mesure de la concurrence, puis sur l'utilisation concrète de cette mesure par les autorités de la concurrence. Le Président invite le Secrétariat à présenter les grandes lignes de sa note de référence.

Le **Secrétariat** explique que la concurrence n'étant pas directement observable, les méthodes de mesure employées visent à rendre compte des causes et effets observables du processus concurrentiel. Ces méthodes font habituellement appel à des indicateurs structurels, à des indicateurs de performance ou à des indicateurs dynamiques, ou à l'évaluation de la manière dont consommateurs et entreprises perçoivent la concurrence. Chacune présente ses avantages et ses inconvénients, et les autorités de la concurrence doivent d'abord tenir compte de l'objectif de la mesure, celui-ci pouvant influencer sur leur choix. Deuxièmement, aucune méthode ne se détachant clairement par sa supériorité, les autorités doivent faire appel à plusieurs méthodes. Troisièmement, le niveau d'agrégation des données est un critère déterminant – à titre d'exemple, il est peu probable que les données sectorielles immédiatement disponibles se prêtent à la mesure de la concurrence sur des marchés définis de manière étroite. Quatrièmement, il faut tenir compte de la dynamique du marché. Enfin, alors que la pratique courante consiste à se concentrer sur les entreprises nationales, l'analyse doit impérativement tenir compte du rôle des échanges et des entreprises internationales.

Les méthodes actuelles ne permettent pas de tirer des conclusions définitives, mais elles peuvent fournir des informations utiles pour définir les priorités. Une meilleure conceptualisation du processus dynamique de la concurrence est un des moyens qui

permettront d'améliorer les méthodes existantes, habituellement basées sur une conception statique de la concurrence.

Le **Président** invite Camila Cabral Pires-Alves à faire part de son avis sur l'intérêt et la difficulté d'un suivi dans le temps d'indicateurs de concurrence au niveau sectoriel.

**Camila Cabral Pires-Alves** concentre son propos sur les méthodes envisageables pour mesurer la concurrence intersectorielle dans un but de promotion de la concurrence. Les difficultés rencontrées dans le cadre des interventions visant à faire respecter le droit de la concurrence le sont également lorsqu'il s'agit d'appliquer des méthodes de mesure à l'économie dans son ensemble et il est, entre autres, important de comprendre comment fonctionne la concurrence et quel est le sens de la causalité entre comportement, performance et structure. Il est également possible de tirer des enseignements utiles de l'expérience acquise en matière d'utilisation de modèles transversaux pour mesurer des indicateurs structurels ou de performance.

Pour établir un classement sectoriel, il faut tenir compte des différences entre secteurs. Les secteurs peuvent être classés en fonction de critères tels que leur degré d'homogénéité ou de différenciation, leur intensité technologique, entre autres. Ces classements diffèrent probablement selon les pays, comme en témoignent les études sur l'économie brésilienne qui classent les secteurs en fonction de leurs caractéristiques en matière de concurrence et distinguent les produits de base industriels, les produits de base agricoles, les secteurs à forte intensité technologique et les secteurs traditionnels. À titre d'illustration, les entreprises des secteurs traditionnels se caractérisent par une faible productivité, une hétérogénéité des tailles, une faible concentration, de faibles marges, de même que par le fait que la production est essentiellement destinée au marché national et que les barrières en termes d'échelle minimale de production sont peu élevées. En revanche, dans le secteur agricole, les entreprises sont relativement efficaces, dégagent de gros profits, sont innovantes, orientées vers l'exportation et plus susceptibles d'être présentes dans des marchés concentrés. Cette comparaison montre que la typologie des secteurs d'activité est spécifique à chaque pays, peut être prise en compte pour choisir les variables et interpréter les résultats des mesures et peut également aider à comprendre des variations dans le temps et la réaction d'une économie aux chocs.

L'innovation fournit une autre illustration utile. L'importance de l'innovation, son rôle dans la dynamique concurrentielle et les indicateurs qui en mesurent le succès diffèrent d'un secteur à l'autre et doivent être pris en compte pour distinguer différentes formes d'innovation. Ainsi, dans les secteurs des services numériques et des biotechnologies, l'innovation est généralement le fait d'entrepreneurs et d'entreprises qui menacent la position des entreprises historiques, tandis que dans des secteurs tels que la construction automobile, l'innovation est constante et résulte des activités courantes des divisions R-D des grandes entreprises. La nature du processus concurrentiel, autrement dit la question de savoir si l'on est en présence d'une concurrence dans le marché ou pour le marché, joue également un rôle sur ce plan. Distinguer ainsi différentes formes d'innovation aide à déterminer ce qu'il faut attendre en matière de taille et de concentration des entreprises, d'entrée et de sortie d'entreprises, etc. Ainsi, une analyse et une interprétation justes devraient renseigner sur l'appropriabilité des fruits de l'innovation, sur l'importance du savoir tacite dans le secteur et sur la dynamique et le cycle des produits attendus dans le secteur.

En pratique, il faudrait que les autorités de la concurrence aient accès à des données fiables et comparables portant sur une période relativement longue, notamment à des données collectées par les instituts de la statistique et à des données internes fournies par les entreprises. À noter que les limites des données fournies par les instituts de la statistique citées par la note de référence peuvent être spécifiques à certains secteurs et varier selon

les périodes. La mobilisation de ces méthodes peut permettre de créer un lien entre la politique de la concurrence et d'autres politiques économiques, peut aider les autorités de la concurrence à définir des priorités et à sélectionner les secteurs dans lesquels une surveillance plus étroite semble justifiée et fournir des données fiables qui pourront faire l'objet d'autres analyses internes ou externes. Il n'est cependant pas possible de faire l'économie d'une analyse coûts-avantages.

Le **Président** invite alors Tomaso Duso à présenter ses travaux sur la mesure de la concurrence dans les marchés pertinents au sens du droit de la concurrence.

**Tomaso Duso** fait observer que l'OCDE prend une part active au débat sur la mesure de la concurrence, alimenté par l'augmentation des degrés de concentration à l'échelle mondiale et par les données montrant que les marges bénéficiaires augmentent tandis que la part du travail diminue. Habituellement, ce débat s'appuie sur une analyse de données sectorielles locales, lesquelles ne correspondent pas à ce qui est nécessaire pour mesurer la concentration dans des marchés pertinents correctement définis.

Les travaux de recherche de Tomaso Duso et de ses coauteurs, qui ont pour but d'évaluer si et où la concentration augmente et de repérer les facteurs avec lesquels elle est éventuellement corrélée, reposent sur l'analyse de milliers de décisions prises en matière de contrôle des fusions au cours de la période 1995-2014 et enregistrées dans la base de données de la Commission européenne, qui fournit des informations sur la définition du marché et les parts de marché dans au moins un marché. La concentration est mesurée au moyen de l'indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH). En effet, malgré les limites qu'il présente, cet indicateur est beaucoup utilisé par les autorités de la concurrence. De surcroît, de nouvelles études plaident en faveur de son utilisation pour évaluer les préjudices à la concurrence provoqués par un comportement unilatéral. Les données issues de la base de la Commission européenne ont été couplées avec des données de la base de données sur la productivité dans l'Union européenne EU-KLEMS et de Worldscope, ce qui a permis d'obtenir plus de 21 000 observations comprenant des informations sur les parts de marché des parties à la fusion, dont 10 000 contiennent des informations sur la part de marché d'au moins un grand concurrent. Ces statistiques montrent que la part de marché moyenne des parties à la fusion s'établit à 36 % contre 18 % pour les entreprises concurrentes, et que l'IHH calculé à partir de ces chiffres est d'environ 3 000 – soit un niveau trois à dix fois plus élevé que ce qui est évalué dans les études de portée sectorielle. Elles révèlent également que même si la concentration est très variable dans les marchés observés, elle est globalement en hausse. Les tendances varient cependant lorsque l'on tient compte de la taille du marché (marché national, Union européenne ou marché mondial) et de la classification sectorielle. En outre, la tendance moyenne s'explique principalement par une augmentation de la concentration dans le secteur des services.

Ce travail présente pour principal intérêt de proposer une analyse économétrique des niveaux de l'IHH sur la base d'une régression qui tient compte de l'effet des caractéristiques des marchés et secteurs dans le temps – barrières à l'entrée (indiquées dans la base de données de la Commission européenne), antécédents du secteur en matière de fusions et de contrôle des fusions et intensité en actifs incorporels (considérée comme un déterminant important de l'efficacité). La variable qui représente les barrières à l'entrée est fortement corrélée avec la concentration dans tous les sous-échantillons – mondial, UE et échantillons nationaux –, tandis que les autres variables ne sont corrélées avec la concentration que dans certains sous-échantillons. À noter en particulier qu'il existe une corrélation positive entre l'intensité en actifs incorporels et la concentration dans les marchés vastes. Cet exercice montre qu'une analyse conduite au niveau d'un secteur ne renseigne certes pas sur le degré de concentration, mais peut rendre compte d'une partie de sa dynamique, c'est-à-dire indiquer qu'en moyenne, la concentration est effectivement en hausse mais avec de fortes

disparités. Surtout, la corrélation entre les barrières à l'entrée et la concentration peut apporter un éclairage utile au débat sur la question de savoir si l'augmentation de la concentration est une évolution positive ou négative. La corrélation entre actifs incorporels et concentration laisse penser que les gains d'efficacité pourraient aussi jouer un rôle important, en particulier dans les activités de service.

Bien que la base de données compilée pour les besoins de cette étude apporte une contribution au débat, elle n'est pas parfaite, pour diverses raisons (ex. : elle n'utilise pas de données de panel et les définitions du marché sont sujettes à caution, en particulier s'agissant des marchés les plus pertinents comme les marchés numériques). Des travaux sont en cours pour remédier à ces limites.

Enfin, les méthodes employées peuvent l'être non seulement pour suivre l'évolution des marchés, mais aussi pour apprécier la qualité de la politique de la concurrence. Tomaso et ses coauteurs les mobilisent actuellement pour mesurer la qualité des décisions en matière de contrôle des fusions.

Le **Président** demande si la hausse de la concentration s'explique par des barrières à l'entrée caractéristiques de marchés numériques dont l'importance augmente, ou si la même corrélation est observée dans les secteurs d'activité traditionnels.

**Tomaso Duso** répond que d'après l'analyse de régression, cette corrélation existe dans tous les marchés. Des travaux sont en cours pour essayer de classer les barrières à l'entrée citées par la Commission européenne, en particulier pour déterminer si elles sont endogènes ou exogènes et si elles sont créées dans un but stratégique ou ne sont qu'un aspect naturel du fonctionnement d'un marché donné.

Le **Président** donne la parole à la Colombie.

La **Colombie** demande à Tomaso Duso s'il existe une explication à la corrélation entre intervention en application de la législation sur le contrôle des fusions et degré de concentration dans l'échantillon mondial.

**Tomaso Duso** répond que l'explication est peut-être en lien avec les limites de la base de données, par exemple la différence de dimension géographique des marchés dans lesquels l'intervention a eu lieu, et avec le processus de classification des marchés.

Le **Président** donne la parole au Chili.

Le **Chili** demande si, étant donné la nature de la base de données, les résultats ne concernent que les secteurs dans lesquels les fusions sont plus susceptibles de faire l'objet d'un contrôle et si les tendances diffèrent entre les secteurs où les fusions ont été autorisées et ceux où elles ont été bloquées.

En réponse à la première question, **Tomaso Duso** reconnaît que le « problème de la sélection » joue effectivement un rôle important et que même s'il a été traité dans la version actuelle de l'étude, il demeurera toujours une limite. S'agissant de la deuxième question, il répond qu'il est relativement rare qu'une fusion soit bloquée et que l'on ne dispose donc pas d'assez de données pour tirer des conclusions.

Le **Président** invite le Mexique à présenter l'outil de surveillance des secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion utilisé par l'Instituto Federal de Telecomunicaciones (IFT).

Le **Mexique** explique que l'IFT joue à la fois un rôle d'autorité de réglementation sectorielle et d'autorité de la concurrence, ce qui lui permet de concentrer ses interventions sur un petit nombre de marchés. Autre atout de l'IFT : il est investi de larges pouvoirs lorsqu'il s'agit de demander des données aux acteurs du marché. Divers outils d'analyse des

données sont utilisés, notamment des outils permettant de suivre les évolutions dans différents marchés de produits (ex. : téléphonie mobile et fixe, services Internet, etc.) dans plus de 2 500 marchés municipaux. La performance est mesurée sur la base de données recueillies auprès des acteurs du marché, d'informations de l'Institut national mexicain de la statistique et de la géographie (INEGI) et de données provenant d'autres pays. L'outil est utilisé aussi bien pour les actions de promotion de la concurrence que pour les interventions visant à faire respecter le droit de la concurrence, et dans une affaire récente, l'IFT a constaté l'existence d'un pouvoir de marché substantiel sur le marché de la télévision payante en s'appuyant sur des données provenant d'environ 200 marchés locaux.

Le **Président** demande pourquoi le Mexique a décidé de fonder son constat sur des données structurelles plutôt que sur des données directes relatives aux prix, aux marges, etc.

Le **Mexique** répond qu'il serait en pratique difficile de recueillir et de mesurer de manière fiable des données sur les prix et les marges dans un grand nombre de marchés.

Le **Président** fait observer que l'Ukraine met actuellement au point une méthode pour calculer un indicateur de suivi de l'environnement concurrentiel et demande s'il lui a été possible de convaincre l'institut de la statistique de fournir des données de meilleure qualité à cette fin.

L'**Ukraine** répond vouloir utiliser cet outil à des fins d'évaluation des politiques, de hiérarchisation des dossiers par ordre de priorité et de promotion de la concurrence. L'Ukraine a été confrontée à de multiples difficultés en lien avec les données (ex. : définition du marché, confidentialité, liens capitalistiques entre les entreprises, etc.) et a bénéficié, pour les surmonter, du concours du ministère de l'Économie et de l'institut national de la statistique. Les organes publics compétents ont accepté de coopérer pour désigner les secteurs à suivre, pour élaborer de nouveaux modèles afin de permettre à l'institut de la statistique de calculer des indicateurs de concentration, pour améliorer l'enregistrement d'unités statistiques et faciliter ainsi le repérage d'entreprises comprenant des entreprises liées, ainsi que pour mettre au point des moyens de collecte des données nécessaires à la mesure de la concurrence. Cette coopération, conjuguée à l'utilisation par l'autorité de la concurrence de ses propres données internes, devrait permettre l'application de l'indicateur.

Le **Président** souligne que la Corée assure le suivi de près de 500 marchés dans le secteur de l'extraction minière et dans le secteur manufacturier en s'appuyant sur des données fournies par l'institut de la statistique coréen et demande si ces données sont compatibles avec la définition des marchés. Il évoque également l'étude de marché de la Corée portant sur le marché hautement concentré qu'est celui de la musique en ligne et relève que la Corée a interprété le niveau modeste de l'intensité en publicité et en capital comme le signe que les barrières à l'entrée étaient faibles. Il demande si ces variables, qui sont de bons indicateurs indirects des barrières à l'entrée dans le secteur manufacturier, fournissent les mêmes informations concernant les marchés des services en ligne et si d'autres variables auraient pu révéler l'existence de barrières à l'entrée dans ce secteur (ex. : effets de réseau).

La **Corée** reconnaît que son outil de surveillance est inutile pour assurer le suivi de marchés particuliers, mais estime qu'il fournit des informations sur les tendances dans l'économie dans son ensemble. Concernant la deuxième question, il n'y a selon elle pas de barrières élevées à l'entrée du marché de la musique en ligne et les effets de réseau sont relativement faibles. La Corée ajoute que l'on dénombre plus de 20 prestataires de musique en ligne et que de nombreuses entreprises entrent sur le marché.

Elle fait ensuite part de son expérience en ce qui concerne les méthodes de surveillance de la concurrence sur le marché. Elle explique faire appel à un ensemble d'indicateurs structurels et de performance, tels que l'IHH, les barrières à l'entrée du marché (ex. :

réglementation, intensité en publicité, intensité en capital, etc.), l'indicateur de fluctuation des parts de marché, l'indicateur de fluctuation du classement des entreprises, les prix, les profits et autres variables de même type. La structure de marché du secteur de l'extraction minière et du secteur manufacturier fait l'objet d'une analyse tous les deux ans, et la situation semble s'améliorer progressivement. De plus, chaque année, la Corée soumet jusqu'à cinq marchés concentrés à une analyse structurelle. Le marché des services de musique en ligne s'est révélé très concentré, avec un coefficient de concentration de 43.9 %, mais il n'a pas été constaté de barrières à l'entrée importantes. À noter également que les profits sont faibles dans l'ensemble du marché, y compris ceux de la première entreprise du marché, sans doute en raison de l'homogénéité des services. La Corée est cependant restée méfiante en raison de la stabilité des parts de marché, si bien que plusieurs entreprises ont finalement été condamnées à payer une amende pour entente sur les prix. Une autre enquête a porté sur la stratégie de ventes groupées utilisée par l'acteur dominant pour renforcer sa position dans le secteur des télécommunications mobiles.

Le **Président** invite le Taipei chinois à décrire son étude du marché du soja et les méthodes utilisées pour surmonter le manque de données.

Le **Taipei chinois** explique que les données sur les coûts marginaux et les marges étant rares, la concurrence est mesurée au moyen d'indicateurs indirects tels que le coefficient de concentration et l'IHH. L'indice de Lerner et l'analyse des marges peuvent aussi être utiles.

La consommation de soja dépend en grande partie des importations, et les importateurs demandent souvent à bénéficier de dérogations pour pouvoir procéder à des achats groupés et à l'expédition groupée de soja en vrac. Le test de co-intégration de Johansen a donc été appliqué, et les résultats ont montré que les trois types de prix analysés (les prix CAF acquittés par les négociants internationaux, les prix à l'importation moyens acquittés par les entreprises nationales et les prix de gros nationaux) suivaient la même trajectoire à long terme et étaient co-intégrés. Il en a été déduit que les précédents accords entre importateurs étaient sans incidence sur la concurrence.

La méthode reposant sur l'analyse des marges de commercialisation est basée sur la différence de prix entre marchés verticaux (ex. : prix de l'huile de soja et prix des tourteaux de soja). Pour déterminer si la marge de commercialisation sur le marché de la transformation du soja était anormale, on a comparé les prix locaux à ceux des États-Unis, où les marchés sont plus concurrentiels qu'au Taipei chinois. À noter que ces deux méthodes de mesure de la concurrence sur le marché n'exigent que des données sur les prix, relativement faciles à collecter.

Le **Président** passe ensuite à la partie de la discussion relative à l'utilisation de la mesure de la concurrence à des fins de promotion de la concurrence et d'application du droit de la concurrence. Il invite John Small à fournir des explications au sujet de la grande utilisation que la Nouvelle-Zélande fait des outils de mesure de la concurrence.

**John Small** explique que la Nouvelle-Zélande mesure la concurrence au niveau de l'économie dans son ensemble. Ces dernières années, la Commerce Commission a reçu pour consigne du gouvernement de faire preuve de davantage d'anticipation, et ces mesures peuvent aider à repérer les marchés où une surveillance s'impose. Les méthodes employées dépendent des données qui sont disponibles. La Commerce Commission a accès à une grande quantité de données recueillies au niveau de l'entreprise par l'institut de la statistique et les services fiscaux, puis regroupées. Des règles strictes de protection de la confidentialité des données sont en place, ce qui signifie que la Commission ne peut utiliser que les résultats de l'analyse. Celle-ci est axée sur des indicateurs comportementaux, en particulier l'indicateur de Lerner et l'élasticité des profits, plutôt que sur des indicateurs structurels parce que les entreprises sont classées par secteur et non par marché pertinent.

La présentation de Tomaso Duso, qui a souligné le caractère biaisé d'une analyse de la concentration à l'échelle d'un secteur d'activité, semble valider cette approche.

L'indice de Lerner est calculé sur la base des prix moyens et des coûts variables, plutôt que sur celle des coûts marginaux, généralement plus faibles. En conséquence, les résultats sont à interpréter avec prudence, d'autant que les entreprises ne font pas toutes appel aux mêmes méthodes de publication d'informations. Cette méthode est utilisée depuis 2001 et devrait être actualisée prochainement. L'élasticité des profits, autrement dit la variation du profit consécutive à une hausse des coûts variables, est un indicateur utile parce qu'il renseigne également sur les entrées et sorties d'entreprises. Combiner les deux indicateurs n'est pas chose aisée parce qu'il y a essentiellement deux observations (la période couverte par l'échantillon était scindée en deux). Ce type d'analyse fournit une vue d'ensemble de la trajectoire de l'intensité de la concurrence dans un grand nombre de secteurs.

Si tous les indicateurs sont orientés dans la même direction, il est évidemment possible de se fier à la trajectoire qui s'en dégage. Toutefois, aucun d'eux n'étant parfaitement fiable, ces indicateurs ne sont que des outils de filtrage, qui permettent de définir des priorités pour l'allocation des ressources, de repérer les tendances préoccupantes et d'évaluer les effets de l'application du droit de la concurrence.

Le **Président** se tourne ensuite vers Mike Walker et l'invite à exposer l'expérience du Royaume-Uni en matière de mesure de la concurrence.

**Mike Walker** fait observer que les raisons qui justifient de mesurer la concurrence au niveau de l'économie ou d'un secteur d'activité sont essentiellement au nombre de quatre : premièrement, cette mesure est un moyen de suivre des tendances au fil du temps, par exemple pour que les autorités de la concurrence disposent d'informations pour se positionner dans le débat sur la hausse des marges ; deuxièmement, parce qu'elle met en lumière les tendances qui méritent d'être suivies, elle peut être utilisée pour définir des priorités ; troisièmement, elle peut aider à mieux comprendre les liens entre concentration et situation sur le marché, ce qui, en réalité, n'est pas simple ; quatrièmement, elle peut permettre de mieux comprendre le lien entre les indicateurs de concurrence et la productivité.

Pour ce qui est de l'expérience de la CMA, en 2014, un projet d'étude prévoyant de mesurer uniquement les indicateurs structurels pour repérer les secteurs concentrés a été lancé, mais le rapport n'a pas été publié parce que l'étude portait sur un champ très vaste et parce que les codes sectoriels ne coïncidaient pas avec les marchés pertinents. En 2015, la CMA a exploré le lien entre productivité et concurrence, mais les résultats obtenus n'étant pas robustes, aucun rapport n'a été publié.

Le rapport sur l'état de la concurrence publié en novembre 2020 constate une augmentation des degrés de concentration au Royaume-Uni au cours des 20 années précédentes. Il souligne notamment une forte hausse entre 2007 et 2010, dans le sillage de la crise économique. Depuis 2010, les degrés de concentration ont diminué lentement, mais ils restent supérieurs à ce qu'ils étaient avant la crise. Il y a donc lieu de s'inquiéter dans l'hypothèse où la pandémie de COVID-19 entraînerait une hausse identique de la concentration. Le rapport a également mis en évidence une diminution du taux d'attrition, qui évalue dans quelle mesure les dix premières entreprises d'un secteur restent les mêmes, en particulier depuis la crise. Le fait qu'une entreprise détienne une participation dans une autre n'a pas d'effet significatif après exclusion de plusieurs secteurs.

Les méthodes présentées plus haut ne sont pas nouvelles. L'Office of Fair Trading avait tenté d'appliquer des méthodes similaires, et son expérience montre combien il est important de tenir compte de données relatives aux plaintes, ce qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'utilité de ces outils, les indicateurs de concentration et

statistiques relatives aux échanges présentent de nombreuses limites, et toute conclusion qui en est tirée peut être influencée par des évolutions politiques de nature à entraîner une diminution de la pression concurrentielle exercée par les entreprises extérieures au Royaume-Uni. Toutefois, ces outils seront probablement mobilisés pour analyser l'impact économique de la politique de la concurrence. La CMA a en particulier l'intention d'examiner si les marges et les niveaux de concentration observés dans les secteurs essentiels diffèrent de ceux constatés dans d'autres secteurs et de continuer d'explorer le lien entre concentration et productivité.

Le **Président** invite l'Union européenne à faire part de son expérience en matière de mesure de la concurrence.

L'**Union européenne** fait porter son intervention sur deux des multiples outils de mesure de la concurrence qu'elle emploie. Ces deux outils ne sont pas directement liés à ceux habituellement utilisés dans les interventions menées pour faire respecter le droit de la concurrence. Le premier, l'analyse de la concentration et de la rentabilité sur la base de données recueillies au niveau sectoriel, met en évidence une augmentation modérée de la concentration dans de nombreux secteurs ces 20 dernières années. On observe une tendance à la formation de structures oligopolistiques plutôt que monopolistiques. La rentabilité globale augmente elle aussi, mais il convient de distinguer rentabilité et marge, et d'interpréter cet indicateur avec précaution. Au-delà des limites liées à l'utilisation de données de niveau sectoriel, il se pose des problèmes tels que la nécessité de classer les ventes des entreprises par secteur et de fournir des mesures de la taille des marchés. Une étude et une note de synthèse portant sur certains de ces problèmes méthodologiques doivent être publiées prochainement.

La deuxième méthode a pour but de mesurer la rigueur avec laquelle la politique de la concurrence est appliquée sur la base du nombre d'interventions et de leur importance, laquelle dépend de la taille des marchés concernés, de l'effet de l'intervention sur les prix et de sa durée. Cette méthode met en évidence l'influence exercée par l'application du droit de la concurrence sur des grandeurs macroéconomiques telles que la consommation, la productivité et le PIB.

Enfin, alors qu'il existe en théorie de multiples méthodes de mesure de la concurrence susceptibles d'être appliquées au niveau microéconomique, le choix de celle à retenir dépend des caractéristiques du marché et des données disponibles. L'écart entre ces méthodes et les indicateurs employés pour mesurer la concurrence au niveau d'un secteur ou de l'économie constitue un autre obstacle.

Le **Président** invite la Grèce à présenter la méthodologie qu'elle a mise au point pour mesurer la concurrence dans des contextes verticaux.

La **Grèce** présente un indicateur simple, reposant sur le concept de « centralité intermédiaire » (*betweenness centrality*), élaboré pour mesurer le pouvoir de négociation ou de marché dans le secteur de la grande distribution. Le pouvoir de marché d'une entreprise donnée est apprécié en fonction de son degré de dépendance à l'égard d'autres entreprises et du degré de dépendance d'autres entreprises à son égard, dépendance elle-même mesurée d'après les parts de marché des entreprises. À titre d'exemple, dans un scénario simplifié impliquant un monopole et un monopsonne, les deux entreprises sont dotées du même pouvoir, mais lorsqu'un deuxième acheteur est introduit dans le modèle, le monopole devient moins dépendant de chaque acheteur envisagé séparément, si bien qu'il est considéré comme ayant un pouvoir relatif plus fort.

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur peuvent être recueillies assez facilement, et le calcul lui-même est simple. Autre avantage de cet indicateur : il tient compte à la fois des parts de marché du vendeur et de celles de l'acheteur, de même que de

la valeur de l'écosystème ou du réseau de ventes dans son ensemble, au lieu de ne porter que sur le pouvoir d'un vendeur donné à l'égard de ses propres acheteurs et vice-versa. Il fournit donc des informations plus robustes que celles fournies par les parts de marché. Ainsi, une étude du secteur grec de la grande distribution a montré que la part de marché détenue par certains acteurs du marché ne donnait pas une bonne indication de leur pouvoir d'acheteur ou de vendeur en raison de leur dépendance à l'égard de leurs fournisseurs ou acheteurs.

Le **Président** demande si la Grèce a des indices clairs montrant que la position des entreprises au centre d'un réseau d'échanges est corrélée avec le pouvoir économique.

La **Grèce** répond que cet indicateur est un type d'indicateur structurel un peu plus sophistiqué et qu'il faut toujours confronter les résultats à d'autres pour les interpréter (ex. : remises fournisseur). Il ne fournit pas un résultat définitif, et il faut conjuguer plusieurs méthodes pour tirer des conclusions.

Le **Président** demande au Brésil d'expliquer comment les mesures qualitatives et quantitatives peuvent se compléter.

Le **Brésil** complète l'analyse qualitative par l'utilisation de divers outils quantitatifs, tels que l'IHH, l'indice brut de pression à la hausse sur les prix (GUPPI), l'indice de pression sur les prix coordonnés (CPPI) et des simulations de fusions. Ainsi, pour la fusion entre Ultragas et Liquigas, l'analyse qualitative du degré de concurrence et des effets de la fusion en termes de gains d'efficacité et de risque de coordination des prix a été complétée par une analyse quantitative réalisée au moyen d'indicateurs de ce type.

Le **Président** fait observer que la Turquie a analysé les prix du ciment pour tenter de déterminer si la formation des prix résulte d'une concurrence oligopolistique ou d'une coordination et fait pour cela appel à la fois à des données structurelles macroéconomiques et à des indicateurs de performance. Le Président donne la parole à la Turquie.

La **Turquie** explique avoir conduit une analyse de la corrélation entre prix, coût et demande, et avoir réalisé des simulations de comportement de fixation des prix conjointe sur le marché turc du ciment. Elle a pour cela fait appel à des séries de données sur les opérations (prix, quantités, coûts, types de produits, identité des acheteurs, etc.) obtenues auprès des entreprises présentes dans le secteur, ce qui a représenté au total 5.8 millions d'observations environ. Des simulations ont été réalisées afin de déterminer quelles hypothèses expliquaient le mieux les prix réellement observés dans le marché au cours de la période examinée. Les résultats montrent que dans la plupart des régions du pays, la collusion était plus probable et plus répandue que la concurrence oligopolistique. L'étude a permis de mieux comprendre la structure et l'intensité de la concurrence dans le secteur du ciment, a apporté un éclairage sur les mesures à prendre pour favoriser la concurrence et a conduit à l'ouverture de plusieurs enquêtes. Forte de cette expérience dans le secteur du ciment, la Turquie met actuellement au point son propre algorithme et l'utilisera pour détecter les risques et définir les priorités.

Le **Président** invite les intervenants à faire part de leurs commentaires.

**John Small** se dit impressionné par la diversité des approches et par le fait que tous les participants sont aux prises avec les mêmes questions, en l'occurrence celles de savoir comment utiliser des données et informations pour remédier aux problèmes de concurrence et comment gérer les limites de l'analyse.

**Mike Walker** explique être impressionné par la théorie qui se trouve derrière la méthode présentée par la Grèce et rappelle qu'il est important de commencer par régler les problèmes de données parce que c'est finalement de la qualité des données que dépendent l'analyse et l'interprétation.

**Tomaso Duso** rejoint John Small sur le fait que tout le monde est confronté aux mêmes problèmes. L'un d'eux est la différence entre le niveau micro et le niveau macro et les difficultés liées à la définition de marchés étroits, à la compréhension des modèles économiques, etc. La définition de la concurrence constitue un autre problème conceptuel. L'OCDE pourrait jouer un rôle important sur ce plan, en encourageant la coopération et en harmonisant le recueil de données.

**Camila Cabral Pires-Alves** indique souscrire aux propos de Tomaso Duso et estimer que d'autres progrès doivent être accomplis. Les discussions ont mis en lumière plusieurs solutions permettant de surmonter les écueils rencontrés – ex. : utilisation de données externes, établissement de relations étroites avec les instituts de la statistique et compilation de bases de données internes. Les travaux de Tomaso Duso et ses coauteurs offrent un exemple des perspectives qui pourraient s'ouvrir si les autorités adoptaient ce type de solutions. À l'avenir, il faudrait accorder plus d'importance aux spécificités des secteurs et à leur impact sur l'interprétation des mesures, de même qu'aux faiblesses des méthodes de mesure elles-mêmes.

Le **Président** fait observer que les méthodes de mesure de la concurrence ont de multiples usages et peuvent être très utiles. Il souligne cependant que les autorités de la concurrence ne peuvent pas s'en remettre à une méthode en particulier et doivent plutôt chercher à mobiliser plusieurs méthodes complémentaires. La prudence reste toutefois de mise parce que les données seront toujours imparfaites et parce qu'il n'est pas possible d'exclure le risque que les conclusions reposant sur ces mesures soient erronées. De surcroît, si l'on veut mesurer la concurrence au niveau du marché, il est important de veiller à ce que les indicateurs choisis soient adaptés aux spécificités des marchés. Enfin, la question suscite un vif intérêt, et une coopération entre les autorités, les chercheurs et autres acteurs pourrait être profitable. Le Président remercie les intervenants, le Secrétariat et les participants, et lève la séance.